

**COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2005**

Présidence de Monsieur Gérard SEIMBILLE, premier Adjoint au Maire, jusqu'à 21 h 30
Présidence de Monsieur le Maire à partir de 21 h 30.

ETAIENT PRESENTS :

M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER – M. Pascal BOURDOU - Mme Christiane FRANCHETTE – M. Emmanuel SIOU - Mme Claude VALANTIN – M. Jean-Claude FISCHER - M. Marc FARGE - Mme Dominique TOURNAIRE - Mme Noëlle GRIMBERT - Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON – M. François DI GIAMBATTISTA - M. Yannick BETHERMAT – Mme Monique LEFEBVRE - Mme Emmanuelle JOLY – M. Didier ROCA – M. Emmanuel PEZET - Mme Dominique ALLAIRE - Mme Hélène BRUN – M. Patrick VARAUT - Mme Karine BUSZKA – Mme Christiane REYMOND - M. Gilles MARTIN – Mme Nicole LE LOCH – M. Christian MONGONDRY – M. Jean-François LEVEQUE.

M. Philippe HOUILLON est arrivé à 21 h 30.
M. Patrick VARAUT est parti à 23 h 30.

MEMBRES ABSENTS :

M. Vincent NOLIN – M. Jean-Michel ROLLOT – M. Alain DUMEZ – Mme Marie-Christine MARÇOT – Mme Patricia COLIN.

MEMBRE ABSENT EXCUSE :

Mme Armelle LEGRAND-ROBERT.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Philippe HOUILLON a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE jusqu'à son arrivée à 21 h 30.
Mme Stéphanie VON EUW a donné pouvoir à M. Pascal BOURDOU.
M. Jean-Paul NOWAK a donné pouvoir à Mme Karine BUSZKA.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur François DI GIAMBATTISTA est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2005

A la page 10, dans l'intervention de M. Seimbille, à la place de "...30 millions d'euros sont nécessaires pour remettre à niveau les équipements." lire "...40 millions d'euros sont nécessaires pour remettre à niveau les équipements".

Cette modification apportée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2005.

Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.

PLAN PLURIANNUEL DE RÉHABILITATION DE LA VILLE DE PONTOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

A ETE INFORME du Plan Pluriannuel de Réhabilitation de la ville de Pontoise.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ENTRE LE 17 FEVRIER 2005 ET LE 10 MARS 2005

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

DECISION N° 20/2005

Passation d'un avenant n° 1 au marché public d'entretien et de maintenance des aires de jeux et de traitement des bacs à sable, avec la société SYNTHESOL.

Montant total annuel du marché : 62 809,80 € TTC.

DECISION N° 21/2005

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Sophie LEAUTE.

Recette mensuelle de 300,63 € du 1^{er} janvier 2005 au 31 août 2005.

DECISION N° 22/2005

Convention d'occupation et de mise à disposition de locaux scolaires à titre gracieux avec l'ADME (Association Danse et Musique à l'Ecole).

Décision sans incidence financière.

DECISION N° 23/2005

Avenant au contrat n° AAS/2004/08 avec l'association "Présence et Langage" concernant la tarification 2005 pour la location de la salle préfabriquée du Centre de Loisirs.

Dépense : 534,00 € pour 40 jours.

DECISION N° 24/2005

Passation d'un marché d'étude pour la réalisation d'un diagnostic sur l'état du clos et couvert de la cathédrale Saint-Maclou, avec Monsieur Pierre-André LABLAUDE, architecte en chef des monuments historiques.

Montant forfaitaire des honoraires : 26 300,04 € TTC.

DECISION N° 25/2005

Passation d'un marché public pour la fourniture de petits matériels de nettoyage de locaux avec la société TODEMINS.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum annuel de 7 000,00 € HT et un montant maximum de 28 000,00 € HT.

DECISION N° 26/2005

Passation d'un marché public pour la démolition et la reconstruction de l'escalier intérieur du musée Tavet, avec la société LES CHARPENTIERES DE PARIS.

Marché conclu pour un montant total de 42 039,40 € TTC.

DECISION N° 27/2005

Convention de mise à disposition de l'Apostrophe / Théâtre des Louvrais liant l'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise à la ville de Pontoise dans le cadre de la finale "Piano Campus" le 13 février 2005.

Dépense 3 267,07 € TTC.

DECISION N° 28/2005

Convention de partenariat financier avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale délégation Grande Couronne pour l'organisation d'un stage "Hygiène et sécurité : aspects pratiques et juridiques" d'une durée de 5 jours en 2005.

Dépense : 2 300,00 €.

DECISION N° 29/2005

Passation d'un marché public pour l'achat de fleurs avec les sociétés "LES FLEURS DU LAYON", "SCEA CHAMOULAUD", "LES TULIPES DE FRANCE", VEGETAL.

Marché fractionné à bons de commande :

- avec montant minimum de 35 000,00 € HT et montant maximum de 60 000,00 € HT pour le lot n° 1
- avec montant minimum de 2 000,00 € HT et montant maximum de 4 000,00 € HT pour le lot n° 2
- avec montant minimum de 4 000,00 € HT et montant maximum de 9 000,00 € HT pour le lot n° 3
- avec montant minimum de 2 500,00 € HT et montant maximum de 4 000,00 € HT pour le lot n° 4

DECISION N° 30/2005

Passation d'un marché public pour la location et la maintenance d'un photocopieur gros volume numérique connectable avec la société CANON IDF / GE CAPITAL EQUIPEMENT.

Marché conclu sur la base d'un coût annuel de la location de 6 410,56 € TTC et d'un coût à la copie de 0,00454 € TTC.

DECISION N° 31/2005

Convention de partenariat avec le Salon des Arts pour l'organisation du 19^{ème} salon des Arts de Pontoise.

Dépense : 3 581,03 €.

DECISION N° 32/2005

Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mission SPS pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, avec la société QUALICONSULT SECURITE.

DECISION N° 33/2005

Passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du clocher de l'église Notre-Dame avec Mme Claire GUIORGADZE.

DECISION N° 34/2005

Contrat de mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour les travaux de retrait d'amiante à l'école de l'Hermitage, au gymnase Chabanne, à la salle des fêtes, à la maison de quartier de Marcouville, avec le Cabinet COREGI.

Montant forfaitaire des honoraires : 5 441,80 € TTC.

DECISION N° 35/2005

Passation d'un marché public pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les phases de conception et de réalisation d'un parking souterrain de centre ville historique, avec le groupement SEPIA/THALES.

Marché conclu sur la base d'un tarif unitaire à la journée de 980,72 € TTC et d'un tarif unitaire à la demi-journée de 490,36 € TTC.

DECISION N° 36/2005

Passation d'un avenant n° 1 pour l'entretien et le dépannage des matériels de péage et des contrôles d'accès du parking Jean Jaurès, avec la société TIME DESIGNA.

DECISION N° 37/2005

Convention pour le tournage du film "La vie de Désiré Landru" avec "Septembre production".

Recette : 800 €.

DECISION N° 38/2005

Convention de formation professionnelle concernant la participation d'un agent à la session de formation "Elaborer les nouveaux tableaux de bord de la masse salariale de votre collectivité", avec la société REED BUSINESS INFORMATION – COMUNDI.

Dépense : 1 907,62 €.

DECISION N° 39/2005

Contrat de cession de droit avec l'association "Tzig'Art" dans le cadre du spectacle "Bossa nova – Aline de Lima" le samedi 4 juin 2005.

Dépense : 1 054 € TTC.

DECISION N° 40/2005

Convention avec l'association "l'Echange" dans le cadre des actions culturelles en direction des publics scolaires de la bibliothèque annexe de Marcouville, entre mars et juin 2005 sur le thème de la chanson française.

Dépense : 2 930 € TTC.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN DE TRAVAIL A LA POLICE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (25 voix pour, 2 voix contre : Christian MONGONDRY - Jean-François LEVEQUE, 2 abstentions : Gilles MARTIN - Nicole LE LOCH)

1- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'un second chien de travail entre la Ville de Pontoise et Monsieur Cédric Plais, Agent de Police Municipale de Pontoise.

2- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention,

3- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2005, budget ressources humaines.

ADHÉSION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION FORUM 95

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **AUTORISE** le versement d'une cotisation de 100 € au titre de l'adhésion de la Ville de Pontoise à l'association Forum 95.
- 2- **DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2005, imputation 16185 - 12108.

PRÉSERVATION DES ARCHIVES ANCIENNES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le projet de restauration des registres de délibérations de Pontoise depuis 1608.
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 25 % du montant des devis hors taxes avec un plafond annuel de 3048 euros.
- 3- **DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2005, imputation : dépenses Chapitre 23 Nature 2316 Fonction 323 Enveloppe 12055, recettes Chapitre 23 Nature 1323 Fonction 323 Enveloppe 12032.

TRAITEMENT DES GRAFFITIS SUR LES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES – DISPOSITIF COMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise la subvention pour le traitement des graffitis sur les propriétés publiques et privées pour l'année 2005.
- 2- **DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2005, imputation : dépense 611-813 Env. 6301, recette 7473-813 Env 7131

RÉFECTION DE L'ESCALIER DU MUSEE TAVET – DEMANDE DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **EMET** un avis favorable aux travaux de réfection de l'escalier menant du 1^{er} au 2^{ème} étage du Musée Tavet,
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre du dispositif de soutien à l'aménagement des salles à vocation culturelle,
- 3- **AUTORISE** le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant la décision d'octroi de ladite subvention.
- 4- **DIT** que la dépense a été inscrite en reports, imputation : 2313-322 Env. 8329, la recette étant inscrite à une prochaine étape budgétaire.

MISE EN SÉCURITÉ DES REMPARTS DE L'HÔTEL DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel ci-annexé relatifs aux tranches conditionnelles de l'opération de mise en sécurité des remparts de l'Hôtel de Ville,
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès la Direction régionale des affaires culturelles sur les tranches conditionnelles 2, 3 et 4 à hauteur de 15 % du montant HT des travaux,
- 3- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise en complément à l'aide de l'Etat, à hauteur de 25 % du montant HT des travaux,
- 4- **AUTORISE** le Maire à solliciter des dérogations pour commencement anticipé des travaux avant la décision d'octroi des subventions,
- 5- **DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2005, imputation : 1323-824 Env. 12033, 1321-824 Env. 12035, 1321-824 Env. 12124, 2318-824 Env. 8223.

MARCHÉ D'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR DE LA VILLE – AVENANT N° 5

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 5 au marché d'exploitation de réseau de chaleur de la Ville,
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 5.

MARCHÉ DE LOCATION MAINTENANCE LAVAGE ET DÉSINFECTION DES CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS VERTS – AVENANT N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de location, maintenance, lavage et désinfection des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des déchets verts,
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1.

MARCHÉ D'ACQUISITION DE PETITES FOURNITURES DE BUREAU POUR LES GROUPES SCOLAIRES ET LE CENTRE DE LOISIRS – AVENANT N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché d'acquisition de petites fournitures de bureau pour les groupes scolaires et le centre de loisirs,
- 2- **INDIQUE** que le montant de l'avenant n° 2 est fixé à la somme de **2 984,10 € HT (3 568,99 € TTC)**, la dépense ayant été inscrite au BP 2005, imputation : Chapitre 011 – Fonction 421 – Nature 6064.

3- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2.

LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC DES PHOTOCOPIEURS – TRANSFERT DU MARCHÉ – AVENANT N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de location et de maintenance du parc des photocopieurs de la Ville de Pontoise,
- 2- **INDIQUE** que le marché est transféré à la société GE CAPITAL BFS désignée sous le nom commercial de Business Finance Solutions Canon,
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1.

ZAC BOSSUT – INITIATIVE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION – MODALITÉS DE CONCERTATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **PREND ACTE** du fait que l'initiative de la ZAC Bossut est prise par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,
- 2- **APPROUVE** les modalités de la concertation préalable de la ZAC Bossut, à savoir :
 - communiquer dans le bulletin municipal de Pontoise et dans le magazine "douze comme une"
 - organiser au moins une réunion publique à Pontoise.
 - présenter le projet et son contexte sur panneaux en Mairie de Pontoise et à l'Hôtel d'Agglomération avec mise à disposition d'un registre d'observations du public pendant un mois.
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de coordination entre la Ville de Pontoise et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour la définition de l'aménagement du quartier Bossut à Pontoise.

IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (25 voix pour, 3 voix contre : Nicole LE LOCH, Christian MONGONDRY, Jean-François LEVEQUE - 1 abstention : Gilles MARTIN)

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2005 comme suit :

Taxe d'habitation 15,28 %
Taxe sur les propriétés bâties 24,89 %
Taxe sur les propriétés non bâties 37,54 %

IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – FIXATION DU TAUX DE BASE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

FIXE le taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2005 à **9,35 %**.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE RELATIVE A L'EXPLOITATION DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ MATÉRIAUX ROUTIERS FRANCILIENS (MRF) EX PARIDU LETOURNEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (25 voix pour, 4 abstentions : Gilles MARTIN, Nicole LE LOCH, Christian MONGONDRY, Jean-François LEVEQUE)

PROCEDE à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil Municipal pour le représenter auprès de la Commission Locale d'Information et de Surveillance, Société MRF (Matériaux routiers franciliens) ex PARIDU LETOURNEUR :

- Mme Noëlle GRIMBERT, membre titulaire,
- Mme Christiane FRANCHETTE, membre suppléante.

ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin

Sont proclamées respectivement déléguée titulaire et déléguée suppléante du Conseil Municipal auprès de la Commission Locale d'Information et de Surveillance, Société MRF (Matériaux routiers franciliens) ex PARIDU LETOURNEUR.

CIVIQ – BILAN 1^{ère} ANNÉE ET PROGRAMME D'ACTION 2^{ème} ANNÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE le programme d'actions pour la 2^{ème} année du Contrat d'Initiatives Ville Qualité (CIVIQ) concernant six actions de fonctionnement dont une action nouvelle :

- 1- Valoriser son cadre de vie
- 2- Chantiers-jeunes - réhabilitation de sentes et sites dégradés
- 3- Accueil des nouveaux arrivants (journal de quartier, plaquettes d'accueil et exposition). *Action nouvelle*
- 4- La sensibilisation et la découverte du patrimoine
- 5- Carnaval
- 6- Fêtes de quartier

ainsi que la mobilisation de l'enveloppe allouée à l'investissement pour la démolition du local commun résidentiel des Larris et la construction d'un centre social intégrant un centre de loisirs.

2- APPROUVE le financement de la 2^{ème} année du projet CIVIQ en fonctionnement et en investissement, tel qu' établi ci-après :

FONCTIONNEMENT 2 ^{ème} année			
Opérations	Coût de l'opération TTC	CIVIQ	Commune et autres
1- Valoriser son cadre de vie	16 233,00	11 000,00	5 233,00
2- Réhabilitation des sentes et des sites	13 500,00	7 000,00	6 500,00
3- Mieux connaître son quartier et sa ville : accueil et informations des habitants	18 000,00	10 000,00	8 000,00
4- Découverte et sensibilisation du patrimoine	26 267,00	10 000,00	16 267,00
5- Carnaval de la ville	7 000,00	3 000,00	4 000,00
6- Fêtes de quartier	13 500,00	6 000,00	7 500,00
TOTAL 2^{ème} année	94 500,00	47 000,00	47 500,00

INVESTISSEMENT 2 ^{ème} année			
Recettes		Dépenses	
Financeurs	€	Opérations	€
Communauté d'Agglomération (PPI Quartiers en difficultés)	167 307,69	Etudes	104 096,99
ETAT contrat de ville	169 032,00	Démolition	38 461,54
CGVO (centre social, MQ + CLSH)	117 923,08	Travaux	693 979,93
CIVIQ	96 698,77		
CAF (centre social, MQ + CLSH)	118 269,23		
Ville	167 307,69		
TOTAL HT	836 538,46	TOTAL HT	836 538,46
TOTAL TTC	1 000 500,00	TOTAL TTC	1 000 500,00

3- **S'ENGAGE** financièrement à la réalisation de ces actions.

4- **AUTORISE** le Maire à signer le 1er avenant au contrat CIVIQ.

5- **DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2005, imputation : dépense 6574 – 422 – 10768, recette 7473 - 422 – 9573.

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CONVENTION RÉGIONALE POUR LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **APPROUVE** le programme d'actions 2005 proposé dans le cadre de la Convention Régionale pour la Ville comme suit :

Porteur	Intitulé	Coût total €	Participation €					
			Etat	Pontoise	CIVIQ	CRVI	CAF	Autres
Aquarel								
Louvrais	Quartier en histoire	12 015,00	2 750,00	3 312,00	2 750,00	1 000,00	2 203,00	
Marcouville	Jardin collectif	8 441,00	1 700,00	2 480,00		2 622,00	309,00	1 330,00
Ecole Cézanne	A la découverte du monde grâce à la bibliothèque	4 300,00	1 300,00	1 300,00		1 000,00		700,00
Ville de Pontoise	Pour une cohérence des actions en faveur de la jeunesse des quartiers prioritaires	25 754,00		15 754,00		3 000,00		7 000,00
TOTAUX		50 510,00	5 750,00	22 846,00	2 750,00	7 622,00	2 512,00	9 030,00

2- **AUTORISE** le reversement d'une partie de la subvention reçue de la Région dans le cadre de la Convention Régionale pour la Ville à :

L'association AQUAREL pour un montant de 3 622 €,

L'école Paul Cézanne pour un montant de 1 000 €.

3- DIT que les crédits ont été inscrits au BP 2005, imputation : dépense 6574 – 422 – 10767, recette 7472 – 422 – 10764.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DES CORDELIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le projet n° 3 concernant l'aménagement du terrain des Cordeliers,
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre de son dispositif d'aménagement d'espaces extérieurs dans les sites en difficulté,
- 3- **DIT** que la dépense a été inscrite au BP 2005, imputation : 2113-823 env.12075, la recette étant inscrite à une prochaine étape budgétaire.

ETUDE DE DÉSENCLAVEMENT ET DE REQUALIFICATION DES CHEMINEMENTS PIÉTONS ET ESPACES COLLECTIFS DANS LE QUARTIER DE MARCOUVILLE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AU TITRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ETAT-COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Ce point n'a pas été débattu, l'appel d'offres étant infructueux.

PROGRAMMATION 2005 DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE (ETAT)

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **VALIDE** le programme d'actions,
- 2- **AUTORISE** l'attribution de subventions au titre de la programmation à :
 - l'Association SQUAREL pour un montant de 11 018 €,
 - l'Association des Locataires du Logis social des Louvrais (ALLOL) pour un montant de 1 782 €,
 - l'école Paul Cézanne pour un montant de 1 300 €,
 - l'école Ludovic Piette pour un montant de 7 147 €,
 - l'Association Pour le Couple et l'Enfant du Val d'Oise (APCE 95) pour un montant de 2 840 €.
- 3- **DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2005, imputation : 6574 – 422 – 8333, 74718 – 422 – 10724 et budget ressources humaines.

FOUILLES PROGRAMMÉES DU CHATEAU DE PONTOISE – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **EMET** un avis favorable aux travaux de fouille archéologique 2005 sur le site du château de Pontoise,
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise dans le cadre de son dispositif de soutien aux opérations archéologiques,

3- DIT que la dépense sera inscrite à la prochaine décision modificative du BP 2005.

BILAN DU DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE AU RAVALEMENT DES FAÇADES ET MODALITÉS DE RECONDUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (28 voix pour, 1 abstention : Nicole LE LOCH)

1- APPROUVE la reconduction du dispositif communal incitatif d'aide au ravalement des façades institué par délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2003, pour une période courant à compter de la date à laquelle la présente délibération deviendra exécutoire jusqu'au 30 avril 2006.

2- RAPPELLE que ce dispositif permet le versement aux propriétaires effectuant des travaux de ravalement, d'une subvention équivalent à 25 % du montant H.T. du coût des travaux subventionnables, le remboursement de la taxe liée au droit de voirie ainsi que la prise en charge dans la limite de 30 % des honoraires de maîtrise d'œuvre le cas échéant, et que cette subvention est plafonnée à 5 000 € par entité immobilière.

3- PRECISE que le dispositif incitatif s'applique aux travaux de ravalement effectués sur les façades, les immeubles d'angles, les murs pignons, les façades arrières, les murs de clôture et les murs de soutènement, à la condition que ces derniers soient visibles depuis l'espace public.

4- PRECISE que ce dispositif sera applicable à l'ensemble des rues suivantes :

- place du Grand Martroy,
- place du Petit Martroy,
- place Notre Dame,
- place de l'Hôtel de Ville,
- rue de l'Hôtel de Ville,
- rue des Balais,
- rue de la Pierre aux poissons,
- rue du Sabot,
- rue de la Chevalerie,
- rue Notre Dame du Val,
- rue de la Corne,
- place de la Corne
- rue forêt Hardelot,
- rue de la Harengerie,
- place de la Harengerie,
- rue Delacour,
- impasse Tavet
- rue Lemercier
- rue de la Coutellerie,
- rue Neuve Saint Jacques
- - rue A. Prachay,
- - rue de la Bretonnerie,
- - place Belle Croix
- - rue de la Roche,
- - rue de l'Ordre,
- - rue de l'Eperon
- - rue Saint Jean (1 au 13 coté impair, 2 au 36 coté ppair),
- - rue de Gisors (n° 1 au 21 coté impair, 2 au 28 coté pair),
- place du Souvenir,
- rue de l'Hôtel Dieu,
- place de la Piscine,
- place du Pont,
- rue des Etannets
- rue de Rouen
- rue Pierre Butin
- rue Thiers
- rue des Deux ponts
- rue du Château

5- PRECISE qu'en outre le bénéfice de ce dispositif sera subordonné au dépôt conjoint de la déclaration de travaux ou de la demande d'autorisation, d'une part, et de la demande de subvention, d'autre part, pendant la période mentionnée à l'article 1^{er} de la présente délibération.

6- PRECISE que la subvention sera versée aux demandeurs sous réserve du respect du contenu de l'autorisation de travaux délivrée par la mairie, et sur présentation d'une facture acquittée garantissant l'exécution desdits travaux dans un délai de deux ans à compter de la délivrance de ladite autorisation.

7- DIT que les crédits sont inscrits au Chapitre 65 – Nature 6572 – Fonction 824- Enveloppe 5463 à hauteur de 108 000 € dans le BP 2005

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DE MARCOUVILLE – AVENANT N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison de quartier de Marcouville conclu avec l'Atelier d'Architecture désigné mandataire commun du groupement solidaire l'Atelier d'Architecture/B.E.T.M,

2- **INDIQUE** que le forfait définitif de rémunération est fixé à la somme de 94 745,63 € H.T , soit 113 315,77 € TTC, cette dépense ayant été inscrite au BP 2005, imputation : Chapitre 23 – Fonction 422 – Nature 2313 – Enveloppe 5879,

3- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'AMÉNAGEMENT DES QUAIS DE L'OISE – AVENANT N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les marchés de définition simultanés en vue de l'aménagement des quais de l'Oise à Pontoise et à Saint-Ouen-L'Aumône,

2- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 2.

ACTIONS CULTURELLES 2005 DANS LES BIBLIOTHÈQUES – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **APPROUVE** la programmation culturelle des bibliothèques de Pontoise pour l'année 2005 comme suit

I- ACTIONS RÉCURRENTES

1) A la bibliothèque annexe de Marcouville :

- « Bébés lecteurs » (un samedi par mois)
- « 1, 2, 3...Contez ! » (un mercredi par mois)

2) A la bibliothèque annexe des Louvrais :

- « Pages à Pages » (un jeudi tous les 2 mois)
- « Crock' Pages » (un jeudi tous les 2 mois)

3) A la bibliothèque Guillaume-Apollinaire :

- « La Petite Heure du Conte » (un mercredi par mois)
- « L'Heure du Conte » (un mercredi par mois)

- « Musiques à la Cave » (5 concerts)
- « Les Arts dans le Patio » (Juillet 2005)

4) Dans les 3 bibliothèques :

- « Contes en Fête » (Spectacles de contes)

II- ACTIONS PONCTUELLES EN LIEN AVEC L'ACTUALITÉ DU LIVRE ET DE LA CULTURE

□ Printemps des Poètes (Mars 2005)

Dans le cadre de cette manifestation nationale, les bibliothèques seront « poétiques » du 4 au 19 mars.

- ✓ Affichage de Poèmes dans les bibliothèques.
- ✓ Distribution de « billets poétiques » (Bibliothèque Apollinaire).
- ✓ Déclamation de poésies dans les secteurs (Bibliothèque Apollinaire).
- ✓ Chambre d'écoute poétique (Bibliothèque Apollinaire-secteur discothèque).
- ✓ Spectacle « Cabaret Poésie » (Bibliothèque Apollinaire) - Public adulte.

□ Journées du Patrimoine (Septembre 2005)

Dans le cadre de cette manifestation nationale, la Bibliothèque Guillaume-Apollinaire, en collaboration avec les Affaires Culturelles, organisera des balades contées, conjointement avec les villes de Saint-Ouen et Osny.

□ Lire en Fête (Octobre 2005)

Projet Conte « TransOral Express »

□ Public scolaire :

- ✓ Projet « Chanson française » à la bibliothèque annexe Marcouville,
- ✓ Projet « Marionnette » à la bibliothèque Guillaume-Apollinaire en mars 2005
- ✓ Projet « Conte » dans les 3 bibliothèques en septembre 2005

2- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 5 000 € dans le cadre du plan départemental de la lecture,

3- DIT que les crédits ont été inscrits au BP 2005, imputation : dépenses 321-Chap.011-Article 6232-Env 5500 / 321-Chap.011-Article 6068-Env 11929, recettes 7473 321 Env 5501.

PROJET DE CHANSON FRANÇAISE A LA BIBLIOTHÈQUE DE MARCOUVILLE – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le projet intitulé «La chanson française de 1900 à nos jours» développé entre la bibliothèque de Marcouville et l'école Ludovic Piette,
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 2 000 euros dans le cadre du plan départemental de la lecture,
- 3- **DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2005, imputation : dépenses Chap 011-Nature 6232-Env 5500 / Chap 011-Nature 6135-Env 10667 / Chap 011-Nature 6065-Env 89 / budget DRH ; recettes 7473 321 Env 5501.

PROJET D'UN CYCLE AUTOUR DE L'ART DE LA MARIONNETTE : PONTOISE AU FIL DE LA MARIONNETTE – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** la programmation du cycle sur les arts intitulé "Pontoise, au fil de la marionnette" prévu entre le 23 mai et le 11 juin 2005,
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention de 3 000 euros auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre de son dispositif d'aide aux opérations diffuses non musicales.
- 3- **DIT** que les dépenses ont été inscrites au BP 2005, que la recette liée au contrat de ville est inscrite au BP 2005, service politique de la ville et la recette liée à la subvention du Conseil Général sera inscrite à la prochaine étape budgétaire.

CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS ASSOCIATION MUSIQUE VOCALE A PONTOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** la convention de moyen et d'objectifs à conclure avec l'association Musique Vocale à Pontoise,
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,
- 3- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'aide au fonctionnement à hauteur de 10 000 €,
- 4- **DIT** que la dépense a été inscrite au BP 2005, imputation 30 000, enveloppe 1051.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "DANSE PASSION" POUR LA PARTICIPATION D'UN COUPLE DE DANSEURS AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE ET DU MONDE DE DANSE PAR COUPLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Danse passion » d'un montant de **800 euros** au titre de la participation de deux de leurs jeunes danseurs représentant la France aux championnats du monde de danse par couple à Saint-Pétersbourg en avril 2005.

2- **DIT** que la dépense a été inscrite BP 2005, imputation : nature 65 74 chap 65.

QUESTIONS DIVERSES

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA FOIRE SAINT-MARTIN 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **DECIDE**, pour la Foire Saint Martin 2005, d'appliquer les tarifs selon les modalités indiquées dans le tableau,

2- **DIT** que la recette a été inscrite au BP 2005, imputation 706.

REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – SIGNATURE DES MARCHÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de réhabilitation de la salle des fêtes pour le lot n° 11 – plâtrerie avec la société MARLIER GENERALE ISOLATION pour un montant total de 28 025, 58 € H.T soit 33 518,59 € TTC,

2- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de réhabilitation de la salle des fêtes pour le lot n° 13 – revêtements de sols avec la société GOBIN & FILS pour un montant de 15 630,15 € H.T, soit 18 693,66 € TTC,

3- **DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2005, imputation : Chapitre 23 – Fonction 33 – Article 2313 – Enveloppe 7136.

EXONERATION DES DROITS DE VOIRIE POUR LES COMMERCANTS A L'OCCASION DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE EN 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

DECIDE d'instaurer pour les commerçants sédentaires et ambulants la gratuité des tarifications d'occupation du domaine public en vigueur lors des manifestations organisées par la Ville en 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Affiché le :

Philippe HOUILLON
Maire de Pontoise